



## Assemblée générale

Distr. limitée  
23 octobre 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-troisième session**

**Première Commission**

Point 71 g) de l'ordre du jour

**Désarmement général et complet : relation entre le désarmement  
et le développement**

### **Afrique du Sud\* : projet de résolution**

#### **Relation entre le désarmement et le développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* les dispositions du Document final de sa dixième session extraordinaire concernant la relation entre le désarmement et le développement,

*Rappelant également* l'adoption, le 11 septembre 1987, du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement,

*Rappelant en outre* ses résolutions 49/75 J du 15 décembre 1994, 50/70 G du 12 décembre 1995, 51/45 D du 10 décembre 1996 et 52/38 D du 9 décembre 1997,

*Ayant à l'esprit* le Document final de la douzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998,

*Soulignant* l'importance croissante que revêt la relation symbiotique entre le désarmement et le développement dans les relations internationales contemporaines,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général contenue dans le document A/53/206 et des mesures prises conformément au Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement;

2. *Invite instamment* la communauté internationale à consacrer au développement économique et social une partie des ressources obtenues grâce à la mise en oeuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements afin de réduire l'écart toujours croissant entre pays développés et pays en développement;

---

\* Au nom des États Membres qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

3. *Invite* tous les États Membres à communiquer au Secrétaire général, d'ici au 15 avril 1999, leurs vues et propositions concernant l'application du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement ainsi que toutes autres vues et propositions concernant la réalisation des objectifs du Programme d'action, dans le contexte des relations internationales contemporaines;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du Programme d'action adopté par la Conférence internationale;

5. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa cinquante-quatrième session;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session la question intitulée «Relation entre le désarmement et le développement».

---